



Commission Départementale

Gestion des Compétitions Séniors

Réunion du **15 Novembre 2019**

Procès-Verbal N12

Président : P ierre Clot

Secrétaire : Francis Couffignal (excusé)

Présents : Reynès Roger – Marc Chauzy – Henri Perset

Le coordinateur en charge des compétitions : René Cabot

Départementale 1

Le Match St Afrique 2 - Réquista prévu le samedi 16 novembre à 20h se jouera à **18h**.

Départementale 3

Le match Foot Rouergue1 - Penchot/Firmi est maintenu au samedi 23 novembre à 19h (refus de Penchot).

Départementale 4

Le match Moyrazes – Rignac 2 du samedi 23 à Moyrazes est **inversé** : match aller du 22 novembre se jouera à Rignac à 21h. Le match retour se jouera le samedi 25 Avril à Moyrazes à 20h.

Départementale 5

Le match Souyri 1 - Foot Rouergue2 du samedi 23 novembre à 20h se jouera le vendredi 22 novembre à 21h (Accord de Souyri).

Départementale 6

Le match Martiel 1 - Rignac/Montbazens 3 du samedi 23 novembre à 20h se jouera le vendredi 22 novembre à 20h30 (Accord de Martiel).

Le match Pays Alzuréen 3 - Galgan 1 du samedi 23 est **inversé** et se jouera le vendredi 22 novembre à 21h à Galgan, le match retour se jouera le samedi 18 avril à 20h à Maleville.

Coupe Occitanie.

Le match Sebazac - Druelle du 16 novembre se jouera à Druelle à 19h sur le terrain synthétique.

Nota : Toute demande de report de matchs faite hors délai (si accordé par la CDGCS) une amende de 30€ sera appliquée (annexe 5 art 42 des règlements généraux).

Toute demande de report de match devra impérativement être faite par Footclub.

Le secrétaire